

Brancher le futur : la transition énergétique du Québec, entre kilowatts et articles de loi

Pourquoi changer nos habitudes électriques n'est pas qu'un geste écolo : c'est aussi une promesse collective inscrite dans nos lois.

Un courant qui nous traverse tous

Quand tu allumes la lumière dans ton 3 ½, tu ne penses probablement pas à la Loi sur Hydro-Québec. Pourtant, derrière ton interrupteur, il y a un siècle de choix politiques, juridiques et collectifs. Le Québec s'est bâti sur une idée assez radicale : faire de l'électricité un bien commun, géré par l'État, accessible à toutes et à tous. Aujourd'hui, ce même réseau doit servir à un nouveau combat : sortir des énergies fossiles.

Ça, c'est la transition énergétique. Et que tu le veuilles ou non, tu en fais partie.

C'est quoi, au juste, la transition énergétique ?

C'est le passage progressif d'un système basé sur les énergies fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon) vers un système basé sur des sources renouvelables et faiblement émettrices de gaz à effet de serre (GES) : hydroélectricité, éolien, solaire, biomasse durable.

L'objectif final : la carboneutralité d'ici 2050, un engagement officiel pris par le Québec et concrétisé dans le Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030).

Concrètement, ça veut dire :

- Remplacer les voitures à essence par des véhicules électriques ;
- - remplacer le chauffage au mazout et au gaz par des thermopompes électriques ;
- - décarboner l'industrie lourde (aluminium, ciment, acier) ;
- - et tout ça sans faire exploser la demande sur le réseau.

C'est là que ça devient intéressant — et un peu juridique.

La petite touche de droit : pourquoi l'électricité est encadrée par la loi

Au Québec, l'électricité n'est pas une marchandise comme les autres. C'est une ressource collective, encadrée par plusieurs textes qui valent la peine d'être connus :

- La Loi sur Hydro-Québec (RLRQ, c. H-5) confie à la société d'État une mission de service public : fournir de l'énergie au Québec dans une optique de développement durable. Hydro-Québec ne travaille pas d'abord pour faire du profit, elle travaille pour la collectivité.
- La Loi sur la Régie de l'énergie (RLRQ, c. R-6.01) crée un tribunal administratif indépendant — la Régie de l'énergie — qui fixe les tarifs d'électricité. Résultat : ton tarif n'augmente pas au gré du marché, il passe par un processus public et contestable.

- La Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau (RLRQ, c. C-6.2) rappelle que l'eau qui fait tourner les turbines de Robert-Bourassa appartient à toutes les Québécoises et à tous les Québécois. L'hydroélectricité produite avec cette eau est donc, juridiquement, le fruit d'un patrimoine commun.
- La Loi sur le développement durable (RLRQ, c. D-8.1.1) consacre le principe d'équité intergénérationnelle. En clair : gaspiller un kilowattheure aujourd'hui, c'est priver quelqu'un demain. Ce n'est pas qu'une image, c'est un principe reconnu en droit québécois.

Pourquoi ça te concerne ? Parce qu'en consommant l'électricité de façon responsable, tu participes au respect d'engagements légaux que le Québec a pris envers lui-même — et envers ses générations futures.

Pourquoi il faut absolument passer aux énergies propres

Trois raisons solides :

1. Le climat n'attend pas. Selon le ministère de l'Environnement du Québec, le secteur des transports représente à lui seul environ 43 % des émissions de GES de la province. Tant qu'on roule à l'essence, les cibles sont inatteignables.
2. La dépendance aux fossiles est une fragilité économique. Chaque litre d'essence ou mètre cube de gaz importé, c'est de l'argent qui sort du Québec. Chaque kilowattheure d'hydroélectricité, c'est de la richesse qui reste ici.
3. On a une chance unique. Plus de 99 % de l'électricité produite par Hydro-Québec provient de sources renouvelables, principalement l'hydroélectricité. C'est un avantage stratégique mondial — à condition de ne pas le gaspiller.

Comment on y arrive (et où tu entres en jeu)

La transition énergétique repose sur trois leviers :

Levier 1 — Produire plus d'énergie propre. Hydro-Québec prévoit ajouter des capacités hydroélectriques, éoliennes et solaires. Mais un grand projet prend de 10 à 15 ans et doit passer par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), prévu par la Loi sur la qualité de l'environnement. C'est lent, et c'est sain : c'est la démocratie qui s'exprime.

Levier 2 — Consommer mieux (efficacité énergétique). Une thermopompe consomme jusqu'à trois fois moins qu'une plinthe pour chauffer ton appart. Une LED, jusqu'à 75 % de moins qu'une ampoule incandescente. C'est de l'énergie qu'on n'a pas besoin de produire.

Levier 3 — Consommer au bon moment (gestion de la pointe). Les matins d'hiver entre 6 h et 9 h, le réseau atteint ses limites. Décaler ta lessive, ta sècheuse ou la recharge de ton VÉ en dehors de ces heures, c'est autant de pression en moins.

Toi, dans tout ça :

- Baisse ton chauffage de 1 °C la nuit → environ 5 % d'économie.

- - Lave à l'eau froide → près de 90 % de l'énergie d'un cycle de lavage sert à chauffer l'eau.
- - Décale les gros électroménagers en dehors des heures de pointe.
- - Profite des tarifs Flex D ou de l'offre Hilo d'Hydro-Québec : tu es récompensé financièrement pour réduire ta consommation aux heures critiques.

Conclusion — Un contrat collectif

La transition énergétique, c'est un peu comme un contrat social et juridique qu'on signe ensemble : Hydro-Québec produit une énergie propre, l'État légifère pour qu'elle reste accessible et durable, et nous, on s'engage à la consommer avec respect.

Tu n'as pas besoin d'être avocat·e, ingénieur·e ou ministre pour faire avancer ce contrat. Il suffit, chaque jour, de se rappeler que derrière chaque kilowattheure, il y a une rivière, une loi, et un avenir.

Branchons-nous au bon courant.

Sources

Lois et documents officiels (LégisQuébec et gouvernement du Québec)

1. Loi sur Hydro-Québec, RLRQ, c. H-5. legisquebec.gouv.qc.ca
2. 2. Loi sur la Régie de l'énergie, RLRQ, c. R-6.01. legisquebec.gouv.qc.ca
3. 3. Loi sur le développement durable, RLRQ, c. D-8.1.1. legisquebec.gouv.qc.ca
4. 4. Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, RLRQ, c. C-6.2. legisquebec.gouv.qc.ca
5. 5. Loi sur la qualité de l'environnement, RLRQ, c. Q-2 (encadrement du BAPE). legisquebec.gouv.qc.ca
6. 6. Gouvernement du Québec, Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030). quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-economie-verte
7. 7. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre. quebec.ca

Sources Hydro-Québec et grand public

8. Hydro-Québec, section Mieux consommer. hydroquebec.com/residentiel/mieux-consommer
 9. 9. Hydro-Québec, À propos de notre énergie (part des sources renouvelables). hydroquebec.com
 10. 10. Hydro-Québec, Tarif Flex D et offre Hilo. hydroquebec.com
 11. 11. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). bape.gouv.qc.ca
 12. 12. Radio-Canada, série Carbone et balado Climato Blabla – Énergie : le climat survolté.
- Déclaration d'utilisation de l'intelligence artificielle (article 4.5 a) du règlement)

13. Outil d'IA utilisé : Claude (Anthropic).

14. Rôle de l'IA : aide à la structuration du plan, soutien à la recherche des références juridiques (identification des lois québécoises pertinentes et de leurs numéros RLRQ), et rédaction d'une première version du texte.

15. Contribution humaine : l'auteur a vérifié chaque source citée auprès des sites officiels (LégisQuébec, quebec.ca, hydroquebec.com), reformulé plusieurs passages avec ses propres mots, ajouté ses exemples personnels et son point de vue d'étudiant·e, et effectué la révision finale du texte.

Texte rédigé par Joseph Kilahji , étudiant au cégep Bois-de-Boulogne, dans le cadre du concours « Ton énergie, ton avenir » d'Hydro-Québec, édition 2025-2026.